

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
REUNION DU 29 MAI 2008
A 18 HEURES 15**

L'an deux mille huit, le 29 Mai à 18 heures 15, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier sous la présidence de **Monsieur DEZELU Jean-Michel**, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Madame PERRICHON, Messieurs CHARPENTIER, CHAUVIN, CHESNEAU, CHOPINEAU, DEZELU, MICHOUX et PITAULT

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Messieurs BRUNETAUD, COUTAN, DELAITRE et LEHOUX

La Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Mesdames BOUCHENY, MORIN et PRIOL, Messieurs DERBOIS et DOUCET

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :

Messieurs HENRY, NIEUVIARTS et VOVELLE

Madame ECHARD (C.C.S.R) s'est excusée.

Etaient absents : Monsieur COLLAS DES FRANC (C.C.S.E), AGUETTAZ (C.C.C.S.), HENAULT (C.C.S.R.), LOMBARDI (C.C.S.E.) et Madame ECHARD.

Assistaient à la réunion :

- Messieurs BERRUE et LEZE , commune de Loreux
- Monsieur CHAUVET, receveur syndical
- Madame PITAULT , directrice du Syndicat
- Mademoiselle ROUSSEAU, chargée du traitement
- Monsieur AFFOUARD, responsable technique

Monsieur LEHOUX assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice.

I - Délégations d'attributions accordées au Président

Une liste de 10 délégations d'attributions au Président a été jointe à la convocation et est présentée au Comité Syndical.

A propos du point n° 2, relatif aux décisions concernant les marchés publics, **Monsieur DEZELU** propose de réduire le montant autorisé de 206 000 € à 150 000 € par souci de transparence.

L'ensemble des 10 points est soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, la proposition de délégations d'attributions, modifiée, est acceptée à l'unanimité.

II - Indemnité du Président

Considérant que le S.M.I.C.T.O.M. est un Syndicat Mixte fermé (associant uniquement des communes et des EPCI), le montant des indemnités de fonction pour le Président et les Vice-Présidents sont allouées en application du décret 2004-615 du 25 juin 2004.

Considérant que ce montant est calculé proportionnellement à la population totale et que celle-ci est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, l'indemnité maximale de fonction du Président est calculée sur la base de 25,59 % de l'indice 1015, soit 11 488,65 € brut annuel (957,39 € brut mensuel).

Monsieur le Président souligne que cette base reste identique à celle appliquée auparavant. **Monsieur CHAUVET** précise que le barème appliqué est celui pour les syndicats tels que le S.M.I.C.T.O.M. et que le niveau de responsabilité de celui-ci ne correspond pas au montant alloué.

Il est alors procédé au vote à mains levées dont les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de votants : 21
- ✓ Nombre de votes pour : 20
- ✓ Nombre d'abstention : 1 (Monsieur DEZELU)

L'indemnité de fonction de Président sera donc allouée à **Monsieur DEZELU** à 100 % du taux maximum (25,59 %).

III - Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale

Le S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris adhère depuis 2004 au CNAS.

Vu le renouvellement des mandats locaux, il convient de désigner un élu au niveau du nouveau Comité Syndical pour représenter le S.M.I.C.T.O.M. dans les diverses instances du CNAS.

Après concertation, **Monsieur Jean-Michel DEZELU**, se porte volontaire et est **désigné à l'unanimité** délégué élu au CNAS.

IV - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président rappelle que cette commission doit être composée du Président du S.M.I.C.T.O.M. et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Dans un premier temps, il est proposé d'élire les 5 membres titulaires.

Madame MORIN, Messieurs CHESNEAU, COUTAN, DOUCET, LEHOUX et MICHOUX se portent candidats.

A l'issue du vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de votants : 21
- ✓ Suffrages exprimés : 20
- ✓ Bulletin nul : 1
- ✓ Monsieur Michel CHESNEAU : 18 voix
- ✓ Monsieur Dominique COUTAN : 13 voix
- ✓ Monsieur Pascal DOUCET : 15 voix
- ✓ Monsieur Gino LEHOUX : 16 voix
- ✓ Monsieur Patrick MICHOUX : 20 voix
- ✓ Madame Dominique MORIN : 18 voix

Madame MORIN et Messieurs CHESNEAU, DOUCET, LEHOUX et MICHOUX sont élus membres titulaires pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres avec Monsieur le Président, Président de droit.

Dans un deuxième temps, il est proposé d'élire les 5 membres suppléants.

Monsieur CHAUVIN propose la candidature de Monsieur HENAULT, absent.
Messieurs CHARPENTIER, COUTAN, DELAITRE, HENAULT et VOVELLE se portent candidats.

A l'issue du vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de votants : 21
- ✓ Suffrages exprimés : 21

Messieurs CHARPENTIER, COUTAN, DELAITRE, HENAULT et VOVELLE ayant obtenu respectivement 21 voix **sont élus à l'unanimité membres suppléants** de la Commission d'Appel d'Offres.

V - Désignation des membres de la Commission des Finances

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à porter leur candidature pour siéger à cette commission.

Celle-ci, créée en 2004 est composée du Président et de 6 membres. La composition de cette commission non obligatoire peut varier en nombre.

Monsieur BRUNETAUD présente la candidature de Monsieur LOMBARDI.
Madame BOUCHENY, Messieurs CHESNEAU, CHARPENTIER, LOMBARDI et NIEUVIARTS sont candidats.

A l'issue du vote à main levée, les 5 candidats sont élus à l'unanimité.

VI - Désignation des membres de la Commission des Travaux

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à porter leur candidature pour siéger à cette commission.

Celle-ci, créée en 2004, est composée du Président et de 6 membres. La composition de celle-ci, non obligatoire, peut varier en nombre.

Madame PRIOL et Messieurs CHOPINEAU, DELAITRE, DERBOIS, LEHOUX et MICHOUX sont candidats.

A l'issue du vote à main levée, les 6 candidats sont élus à l'unanimité.

VII - Proposition de création de commission de personnel syndical

Monsieur le Président propose qu'une commission de personnel syndical soit créée pour aider à la rédaction du règlement intérieur, pour l'étude du régime indemnitaire des agents ou pour d'éventuels avis sur des situations particulières, etc...

Concernant le règlement intérieur, **Monsieur NIEUVIARTS** évoque l'avancée de sa rédaction qui ne nécessiterait que peu de temps pour le terminer.

Après discussion sur l'opportunité de créer une telle commission, les membres du Comité Syndical n'y sont pas favorables dans la mesure où les points à débattre pourraient être du ressort des compétences et attributions du Bureau.

VIII - Présentation du rapport annuel d'activité

En application du décret 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets a été établi pour l'année 2007 par **Monsieur Daniel VILLE**, alors Président du S.M.I.C.T.O.M.

Un exemplaire est distribué à chaque représentant des communes membres pour information. Les communes non représentées au cours de la réunion se verront transmettre ce document par courrier.

Les membres du Comité Syndical en prennent acte.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé aux 4 Communautés de Communes.

Monsieur PITAULT souhaite que le document lui soit transmis par mail.

IX - Questions diverses

- **Monsieur MICHOUX** s'interroge sur la continuité de l'opération de mise à disposition des bio-composteurs. Les habitants ont toujours la possibilité d'acquérir un petit modèle pour **15 €** et **22 €** pour un grand modèle.

- L'attention est attirée sur la quantité et le coût relatif à la fourniture de sacs jaunes. En effet, l'utilisation de ces sacs n'étant pas faite à bon escient, le syndicat en subit les conséquences, à savoir des coûts de plus en plus importants.

Monsieur MICHOUX insiste sur la difficulté du tri dans les structures d'habitat vertical.

A ce titre, afin de réduire les coûts, une convention de prestations de récupération des sacs vient d'être signée entre le S.M.I.C.T.O.M. et le fournisseur de sacs.

Celle-ci permettra au syndicat de bénéficier d'une TVA à 5,5 % qui se concrétisera par une économie substantielle.

Afin de satisfaire aux conditions fixées par le prestataire, les balles de sacs devront être stockées à l'abri et au sec.

- Suite à la demande de la commune de la Ferté-Beauharnais d'envisager des dépôts sur la déchèterie de Neung-sur-Beuvron, gérée par le S.I.E.O.M. de Mer, un projet de convention a été adressé au S.M.I.C.T.O.M.

La participation du S.M.I.C.T.O.M. serait calculée en fonction de la location et rotation des bennes, du traitement des déchets, du gardiennage du site, des diverses consommations en eau et électricité, d'achat de petit matériel.

Dans la mesure où la déchèterie est opérationnelle depuis peu de temps, le S.I.E.O.M. de Mer ne dispose pas du recul nécessaire, une estimation de cette participation serait de l'ordre de 21 000 € pour une année et concernerait les habitants de La Marolle-en-Sologne, La Ferté-Beauharnais et Villeny soit 1 367 habitants.

Monsieur CHARPENTIER exprime la volonté d'habitants de la commune de Marcilly-en-Gault d'avoir la possibilité de déposer leurs déchets à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron.

Monsieur le Président s'inquiète de cette situation dans la mesure où cela pourrait déstabiliser l'utilisation et la fréquentation des déchèteries du S.M.I.C.T.O.M.

A ce titre, **Monsieur COUTAN** évoque l'éventualité d'un regroupement des deux syndicats.

En conclusion, une réflexion sur l'accord d'une convention d'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron mérite d'être menée. La décision est donc reportée.

- Eco-Folio : une possibilité de percevoir une aide financière pour les imprimés non sollicités (INS) est réalisable. Des soutiens établis sur la base de 20 % des tonnages de journaux-magazines seraient alors pris en compte pour un montant de **65 €** la tonne soit **7 800 €** environ en supplément du rachat de la matière.

Une convention devra être établie entre le S.M.I.C.T.O.M. et Eco-Folio, éco-organisme agréé.

- Modification des heures d'ouverture de la plate-forme de Saint-Viâtre

Par télécopie reçue le 23 mai dernier, la commune de Saint-Viâtre a informé le S.M.I.C.T.O.M. de modifications d'ouverture de la plate-forme.

En effet, du 7 juin au 27 septembre, celle-ci sera ouverte une heure de plus au public.

Monsieur DEZELU évoque sa surprise dans la mesure où les durées et jours d'ouverture doivent être arrêtés d'un commun accord et doivent faire l'objet d'une convention publiée en sous-préfecture.

Monsieur DEZELU s'inquiète également de l'impact financier de décisions prises après le vote du budget.

Monsieur LEHOUX tient, quant à lui, à souligner qu'il ne soutenait pas la décision de la commune de Saint-Viâtre.

Monsieur MICHOUX informe que les horaires d'ouverture de la déchèterie de Salbris ont été réduits et constate que plus on ouvre les déchèteries plus les administrés apportent de déchets.

A ce titre, **Monsieur DOUCET** déplore le manque de créneaux d'ouverture pour les professionnels.

Monsieur NIEUVIARTS remarque que de plus en plus d'artisans viennent déposer leurs déchets avec des véhicules banalisés échappant ainsi à la redevance spéciale.

De même, **Monsieur NIEUVIARTS** s'interroge sur l'accès des déchèteries pour les professionnels et précise que le taux d'imposition d'une commune de la Communauté de Communes de la Ferté-Saint-Aubin (non collectée par le S.M.I.C.T.O.M.) avoisine 20 %.

- **Monsieur DELAITRE** regrette que l'adresse du S.M.I.C.T.O.M. n'ait pas été mentionnée sur la convocation, ceci expliquant son léger retard.

- **Monsieur DEZELU** souhaite faire connaître le site du S.M.I.C.T.O.M. aux nouveaux élus. La date du samedi 5 juillet 2008 à 10 heures est retenue.

Des invitations seront transmises aux maires des 23 communes, aux titulaires et aux suppléants du Comité Syndical et aux 4 Présidents des Communautés de Communes.

- Afin d'organiser et de planifier les prochaines réunions, un tableau récapitulatif des dates à retenir est distribué à chaque membre.

Concernant les Commissions d'Appel d'Offres, les horaires sont fixés en concertation à savoir :

- les 12 et 16 juin : 17 heures 30.

- les 7 et 16 juillet l'heure arrêtée est 14 heures en présence de la D.D.E.A., maître d'œuvre du marché.

CALENDRIER DES REUNIONS

REUNION	DATE	HEURE	LIEU
C.A.O.	Jeudi 12 juin 2008	17 heures 30	<i>au SMICTOM à Nouan</i>
C.A.O.	Lundi 16 Juin 2008	17 heures 30	<i>au SMICTOM à Nouan</i>
Comité Syndical	Jeudi 19 Juin 2008	18 heures 15	<i>au SMICTOM à Nouan</i>
C.A.O.	Lundi 7 Juillet 2008	14 heures	<i>au SMICTOM à Nouan</i>
C.A.O.	Mercredi 16 Juillet 2008	14 heures	<i>au SMICTOM à Nouan</i>
Comité Syndical	Jeudi 17 Juillet 2008	18 heures 15	<i>au SMICTOM à Nouan</i>

- La société Eco-Emballages organise le 1^{er} juillet 2008 une réunion, à Tours, dédiée aux élus. A ce titre, **Monsieur DEZELU** souhaiterait que trois personnes y participent. **Monsieur le Président, Madame PRIOL et Monsieur CHARPENTIER** se portent volontaires.

- La société SITA organise une journée « portes ouvertes » sur son site route de Langon à Villeherviers le Vendredi 20 Juin de 14 heures à 17 heures. Des visites auront lieu toutes les heures (14 – 15 – 16 heures).

- Distribution de l'édito n° 3

Afin de réduire les coûts, il est demandé aux communes susceptibles de distribuer un bulletin communal avant le 14 juillet de joindre l'édito du S.M.I.C.T.O.M.

Les communes de Saint-Viâtre, Pierrefitte-sur-Sauldre, Orçay, Theillay, La Marolle-en-Sologne, Souvigny-en-Sologne et Lamotte-Beuvron seraient concernées.

Des contacts seront pris avec ces communes pour organiser cette distribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.